



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 À 8 h 15, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Sébastien Dreyfuss

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h 15 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-09-19

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 29 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-09-19

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of September 29, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 22-09-20

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 23 septembre 2022 :

Plan n° 3 : 443 Kindersley pour « Agrandissement latéral et en arrière », selon la réserve suivante :

- Ajouter des fenêtres sur le mur aveugle du côté latéral gauche.

Plan n° 4 : 247 Trenton pour « Peinture extérieure du bâtiment » :

- Option 2 acceptée.

Plan n° 6 : 829 Laird pour « Agrandissement au rez-de-chaussée à l'arrière du bâtiment ».

Plan n°9 : 7 Melbourne pour « Remplacement de la porte ».

Plan n°12 : 100 Rockland pour « Agrandissement et modification des façades (modifications au PIIA accepté) ».

Plan n°13 : 168 Portland pour « Changement de toutes les fenêtres (sauf arrière) ».

Plan n°15 : 439 Carlyle pour « Ajout d'une fenêtre à une façade latérale », selon la réserve suivante :

- Avoir du carrelage comme indiqué dans la soumission de MQ.

Plan n°16 : 821 Caledonia pour « Nouvelle construction ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 23 septembre 2022 :

Plan n°5: 780 Laird pour « Modification au PIIA accepté »; non favorable selon les motifs suivants :

RESOLUTION N° 22-09-20

Subject : CCU recommendations

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 23rd, 2022:

Plan n°3: 443 Kindersley for "Extension to the side and back", Subject to the following:

- Add windows on the blank wall on the left side.

Plan n°4: 247 Trenton for "Painting of the building exterior":

- Option 2 is accepted.

Plan n°6: 829 Laird for "Extension of the ground floor at the back of the building".

Plan n°9: 7 Melbourne for "Replacing the door".

Plan n°12: 100 Rockland for "Extension and modification of facades (modifications to the PIIA accepted)".

Plan n°13: 168 Portland for "Change of all windows (except rear)".

Plan n°15: 439 Carlyle for "Addition of a window to a side façade"; Subject to the following:

- Have window panes as indicated in the MQ submittal.

Plan n°16: 821 Caledonia for "New construction".

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 23rd, 2022:

Plan n°5: 780 Laird "Modification to the accepted PIIA"; not favorable due to the following:

- Maintenir le PIIA tel qu'approuvé précédemment;

- Le support peut être fait avec une poutre au lieu d'une colonne;

- Trop d'ouvertures sur la même façade.

Plan n°14 : 456 Melbourne « Modification des façades »; non favorable selon le motif suivant :

- Le projet doit respecter l'ensemble des critères PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Maintain the PIIA as previously approved;

- The support can be made with a beam instead of a column;

- Too many openings on the same façade.

Plan n°14: 456 Melbourne "Modification of facades"; not favorable due to the following:

- The project must meet all the PIIA criteria.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 8 h 21. Aucune question n'est posée.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-09-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 22-09-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close meeting at 8:22.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy